



Extrait du Madagascar-Tribune.com

<https://www.madagascar-tribune.com/Pourquoi-la-SADC-condamne-t-elle,17749.html>

Pourquoi la SADC condamne-t-elle la tentative de retour de Lalao Ravalomanana ?

- Politique -
Date de mise en ligne : mardi 31 juillet 2012

Madagascar-Tribune.com

La SADC ne pouvait pas ne pas réagir à la tentative de retour au pays de Lalao Ravalomanana et à l'expulsion par la force qui s'en est suivie. Elle l'a fait ce lundi 30 juillet, mais la nature de cette réaction surprend et inquiète, dans la mesure où les aspects politiques ont pris le dessus sur toutes considérations juridiques.

Dans un communiqué de presse diffusé hier par le bureau de liaison de la SADC à Antananarivo, l'on lit en effet que le comité ministériel de la Troïka a « relevé, avec consternation, la tentative furtive de Mme Ravalomanana d'entrer à Madagascar, en violation des engagements actuels avec la Troïka et le Gouvernement de Transition alors que le problème autour du retour de SEM Ravalomanana et sa famille (y compris sa femme) est encore en cours de négociation et doit faire partie de l'accord final initié aux Seychelles ». Le comité ministériel de la Troïka « condamne cette action qui n'est pas cohérente avec la lettre et l'esprit des négociations actuelles » (traduction libre).

Toujours dans le même communiqué, l'on lit que, pour la Troïka, des progrès ont été accomplis aux Seychelles afin que les défis actuellement posés par la mise en oeuvre de la Feuille de route puissent être résolus par un accord à l'amiable. La Troïka estime que les points délicats qui figurent encore sur la table de négociation pourront être résolus dans les prochaines semaines, si les deux parties restent déterminées et continuent avec la nécessaire bonne foi et dans l'esprit montré aux Seychelles. La SADC appelle ainsi toutes les parties, signataires et société civile incluses, à se rallier à ce processus afin d'assurer qu'à la fois M. Rajoelina et M. Ravalomanana finalisent les points encore à l'ordre du jour afin de permettre à Madagascar de « retourner » à la normalité constitutionnelle et à un ordre démocratique.

L'usage du mot « retourner » ne fait qu'accentuer l'écart de la situation actuelle avec l'état de droit. Au nom de la nécessité d'obtenir un accord à l'amiable, Mme Lalao Ravalomanana est sommée de mettre en parenthèses une de ses libertés fondamentales, pourtant inscrite à la fois dans la Constitution et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et ce alors qu'elle ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

Marc Ravalomanana avait assuré les militants du Magro que ce projet de retour discret de son épouse Lalao pour raisons familiales avait été discuté entre lui et Andry Rajoelina. N'étant en mesure ni de confirmer ni d'infirmer de telles discussions en tête-à-tête, la SADC choisit de faire l'impasse sur la question jusqu'à un accord complet que les deux protagonistes pourraient conclure d'ici à la mi-Août. Le Droit s'efface derrière le pragmatisme politique.